VILLE DE MARCHE-EN-FAMENNE
Coordination Administrative
Travaux-Urbanisme
boulevard du Midi 22
B-6900 Marche-en-Famenne
Tél. : 00 32 (0)84.32.70.27.
Fax : 00 32 (0)84.32.70.33.
E-mail : anne.schmitz@ac.marche.be
Web : http://www.marche.be

Nos Réf. :
Vos Réf. :

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Plan Communal d'Aménagement (PCA) dit « Plaine de la Famenne - Aye » à Marche-en-Famenne révisant le plan de secteur de Marche – La Roche

Le Collège des Bourgmestre et Echevins porte à la connaissance de la population de la commune de Marche-en-Famenne que le Conseil communal a approuvé provisoirement le Plan Communal d'Aménagement (PCA) dit « Plaine de la Famenne - Aye » à Marche-en-Famenne, révisant le plan de secteur de Marche – La Roche, élaboré par l'Intercommunale IDELUX.

Ce plan communal d'aménagement peut être consulté **du 19 février au 21 mars 2018** à l'administration communale, Service Urbanisme, boulevard du Midi 22 à 6900 Marche-en-Famenne **tous les jours ouvrables :**

- **les lundis et mercredis de 8 à 12 heures et de 13 à 17 heures ;**
- **les mardis et jeudis de 8 à 12 heures**
- **le vendredi de 8 à 12 heures et de 13 à 15 heures ;**
- **le samedi de 9 à 12 heures, au Service Population**

Une réunion d'information de la population se tiendra le 12 mars 2018 à 19 heures en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville, boulevard du Midi 22 à 6900 Marche-en-Famenne

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège des Bourgmestre et Echevins **jusqu'au 21 mars 2018 à 11 heures.**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées durant la période précitée au service urbanisme (excepté le samedi).

Fait à Marche-en-Famenne, le 19 février 2018

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,
Jean-Paul LECARTE

Le Bourgmestre,
André BOUCHAT

Adm. Com. de MARCHE-EN-FAMENNE (Luxembourg)

Votre contact : Anne SCHMITZ
Tél. : 00 32 (0)84.32.70.27. ● E-mail : anne.schmitz@ac.marche.be